

Ce moment est-il arrivé? Devons-nous entrevoir prochainement une modification possible? Le présent est incertain et l'avenir nous le dira. Il n'en est pas moins vrai que la guerre a eu pour conséquence le changement complet de la carte géographique, le bouleversement du commerce et de toutes les puissances sans exception. L'orientation des peuples vers d'autres destinées, le renouveau général et inévitable créé par les nécessités de la guerre, se feront-ils sentir au Canada comme ailleurs?

Cette question rendra perplexe plus d'un politicien, plus d'un homme d'Etat canadien. Si je fais allusion à ce sujet, ce n'est pas que je tiennne le moins du monde à soulever un débat qui amènerait une solution pratique pour le présent. D'elle-même la question se posera, et nul doute que le temps amènera le sujet sur son propre terrain. Nos relations avec la Grande-Bretagne, de même qu'avec les différentes colonies qui forment partie de l'Empire, ont toujours été excellentes; la cause de l'une fut celle des autres, et nous pouvons dire, sans crainte de contradiction, que, dans cette union d'esprit, un même patriotisme a soufflé d'un bout à l'autre de l'empire. Nous avons applaudi et nous voulons continuer dans cet état, mais ce que nous n'accepterons pas c'est que nous soyons attaqués dans notre intégrité canadienne, où nous avons joui de nos droits de quasi autonomie depuis soixante-quinze ans.

Une des conséquences de la guerre pour le Canada c'est que, de simple dépendance ou colonie, au point de vue mondial, par le fait du rôle militaire que nous avons joué durant la guerre et du fait que nous avons pris une part officielle dans le conseil des nations, pour régler la paix, nous avons été "ipso facto" virtuellement reconnus comme nation indépendante. Signataire du traité de la paix, le Canada a contracté des obligations et le fait que nous sommes rassemblés ici pour approuver ou désapprouver la teneur du traité en question est la preuve indéniable du rang que nous avons acquis parmi les futures nations du globe. Le présent engendre des obligations pour le Canada comme pour les autres. . . . dirai-je colonies? envers la mère patrie, en tant que partie intégrale de l'empire. Ces obligations nous rattachent à l'Angleterre par les liens de plus en plus étroits, étant appelés à suivre sa politique de reconstruction et d'édification internationales. Devons-nous, par le fait que nous sommes appelés à jouer un rôle identique à celui de l'Angleterre, adopter une politi-

que qui nous entraînerait dans des difficultés auxquelles les différents pays européens ont été assujettis par le passé? Ou encore, tout en acceptant les responsabilités et les obligations apportées à notre nouveau rang, pourrions-nous coopérer d'une manière plus efficace avec les autres nations à solutionner les problèmes épineux et sans nombre qui surviendront de temps à autre? Pouvons-nous jouer ce nouveau rôle sans entraver nos libertés canadiennes et sans crainte de nous voir lancer par la force des choses ou des événements, sans être consultés au préalable par les parties contractantes, dans des guerres sanglantes et désastreuses? Pour ma part, j'hésiterai toujours à donner une approbation à toute mesure qui pourrait modifier les relations actuelles. La séparation du Canada de l'empire me déplaît tout autant qu'une politique d'impérialisme irraisonnée. Canadien je suis et tel je veux demeurer, tout en étant fidèle sujet britannique. "Tout ce qui est national est nôtre" disait le duc d'Orléans. Tout ce qui est canadien est nôtre. C'est cela que nous voulons et ce sera encore le meilleur moyen de rester fidèles sujets britanniques.

Vous avez, monsieur l'Orateur, l'assurance de mon entière approbation, dans l'énonciation des principes de politique nationale et internationale qu'émet le discours du trône.

M. d'ANJOU: Monsieur l'Orateur, je me lève en ce moment, non pas pour discuter le discours du trône, mais pour ajouter une nouvelle protestation à celle que j'ai faite à la dernière session, lors du débat sur l'adresse. En cette circonstance, comme vous le savez, — le proposeur et le second de l'adresse ont pris la parole en anglais. La langue française a été ignorée comme elle l'a été ces jours derniers. La Constitution canadienne reconnaît à la langue française en ce pays, les droits égaux à la langue anglaise. D'ailleurs, c'était une vieille tradition, à la Chambre des communes, que le proposeur ou le second fût un Canadien français ou un Canadien anglais capable de parler la langue française.

À la dernière session je faisais remarquer au Gouvernement qu'il se trouvait dans ses rangs un homme éminemment qualifié pour proposer ou second l'adresse en français. Nous avons eu le plaisir d'entendre, il y a quelques instants de la bouche de l'honorable député d'Edmonton (M. Mackie) un superbe discours, en un français très élégant, et cela me justifie de me lever de nouveau en cette enceinte pour protester avec la der-